FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme.

Forme juridique

Fonds d'investissement à vocation générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**		**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**	**Montant minimum des souscriptions initiales[1]**	**Montant minimum des souscriptions ultérieures**	**Valeur liquidative d'origine**
		Revenu net	**Plus-values nettes réalisées**					
I	FR0011461219	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	10 parts	1 part	10 000 euros
VYV OBLIGATION COURT TERME	FR0013421963	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

C3 - Confidentiel

Objectif de gestion

Le Fonds cherche à procurer aux porteurs de parts une performance, nette de frais de gestion, supérieure ou égale à l'€STER (Euro Short-Term Rate) capitalisé + 0,80% pour les parts I et supérieure ou égale à l'€STER capitalisé +0,75% pour les parts VYV OBLIGATION COURT TERME, sur la durée de placement recommandée en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des émetteurs qui ont des profils de qualité en matière ESG et à contribuer à faire progresser les émetteurs sur ces enjeux en engageant avec eux un dialogue régulier.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence représentatif de l'univers du Fonds est l'€STER (Euro Short-Term Rate Euro Overnight Index Average) capitalisé + 0,80%.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur.

L'indice €STER (Euro Short-Term Rate) est calculé par la Banque Centrale Européenne. Il s'agit de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque centrale européenne est l'administrateur de l'indice €STR. Elle bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

La stratégie du Fonds est active et consiste à sélectionner, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, des instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, même si cette sélection se fait à hauteur de 60% minimum sur des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La stratégie d'investissement du FIA s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down impliquant une vision sectorielle ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La part totale investie en OPC ne peut pas excéder 10% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés). Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie. Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

C3 - Confidentiel

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'exposition action du FIA issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'univers d'investissement du Fonds pour ce type d'actif est le suivant :

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN, TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos ») émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE ayant une maturité maximale de cinq ans et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou équivalent) ou une notation court terme supérieure ou égale à A-2 (Standard & Poor's ou équivalent). Néanmoins, le Fonds peut être investi jusqu'à 30% de son actif net dans des instruments financiers de taux non notés ou ayant une notation comprise entre BBB- (borne non incluse) et BB- (borne incluse) ou une notation court terme comprise entre A-2 ou équivalent (borne non incluse) et A-3 ou équivalent (borne incluse) et ayant une maturité maximum de cinq ans. Si la notation de ces instruments est dégradée en dessous de BB-, ces instruments pourront être conservés dans la limite de 2% des instruments financiers de taux et du marché monétaire. Dans le cadre de cet univers d'investissement, la sélection des instruments financiers de taux ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse.

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles dont le delta maximum est de 10% dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. L'exposition au marché action est ainsi limitée à 10% de l'actif net du Fonds.

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		0	2
Zone géographique des émetteurs*	Exposition zone euro	0%	200%
	Exposition pays de la zone de l'OCDE	0%	200%

** Calculs effectués en pourcentage de l'exposition totale du Fonds*

Il est précisé qu'en raison notamment du recours possible aux instruments financiers dérivés, le portefeuille du Fonds peut être surexposé jusqu'à 100% de son actif, pouvant ainsi porter à 200% l'exposition globale du Fonds.

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM ;
- De FIA européens ;
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☑ Réglementés
- ☑ Organisés
- ☑ De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☑ Action
- ☐ Taux
- ☐ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☑ Couverture
- ☑ Exposition
- ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :
  - ☑ Futures
  - ☑ Options
  - ☑ Swaps
  - ☐ Change à terme
  - ☐ Dérivés de crédit

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, dans la limite de 10% de son actif, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. L'ensemble de ces opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion. Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

C3 - Confidentiel

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligataires, monétaires…). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, ce qui peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Fonds, ici compris dans une fourchette de 0 à 2. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 2 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 2 % de la valorisation du Fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Celui-ci se matérialise par le risque d'une perte en capital en cas d'écartement des marges émetteurs ou « spread » de crédit, de dégradation de la notation d'un émetteur ou d'un défaut, c'est-à-dire l'incapacité d'un émetteur à payer les coupons et/ou le principal de sa dette. La réalisation de ce risque peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie.

Risque associé aux obligations convertibles :

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA.

Risques liés à l'utilisation de contrats financiers (instruments dérivés) :

Le gestionnaire du Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments peut augmenter ou diminuer la volatilité absolue ou relative du Fonds au marché. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds effectue des opérations relatives aux instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Durée de placement recommandée

1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

C3 - Confidentiel

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité[1] du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation[2] Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

[1] Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.
[2] Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs[3] :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread[4] vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit[5] :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité[6] persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement[7] avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR[8]). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité[9] (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate[10]) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit[11] se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »[12] et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

[3] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
[4] Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.
[5] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
[6] Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.
[7] Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.
[8] Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.
[9] Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.
[10] Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.
[11] Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque
[12] L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

C3 - Confidentiel

Actions[13] :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP[14]. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

[13] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
[14] Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de la part VyV Obligation Court Terme s'élève à 3,56% contre 3,35% pour son indicateur de référence : supérieure ou égale à l'€STER capitalisé +0,75%.

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de la part I s'élève à 3,66% contre 3,40% pour son indicateur de référence : €STER capitalisé +0,80%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme PART VYV OBLIGATION COURT TERME	FR0013421963	30/09/2024	30/09/2025	3,56%	3,35%	104,51 €	108,23 €
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme PART I	FR0011461219	30/09/2024	30/09/2025	3,66%	3,40%	10 876,49 €	11 274,71 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	57 659 054,69	60 063 941,36
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR001400NWK5	CAIS AM 2.75 09-27		4 014 920,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2588099478	DNB BAN 3.625 02-27		3 527 294,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR0013509627	JCDE 2.0 10-24		3 500 000,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS1195574881	SOCGEN 2 5/8 02/27/2		3 495 982,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS1698714000	COVI 1.625 10-24		3 300 000,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR001400KZQ1	SG 4.75 09-29	3 257 331,00	211 362,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	DE000A3LGGL0	MERCEDESBENZ INTERNATIONAL FINANCE BV 3.4% 13/04/2025		3 000 594,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2526839175	SIEGR 2 1/4 03/10/25		2 997 370,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2483607474	ING GRO 2.125 05-25		2 991 360,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

C3 - Confidentiel

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Ofi Invest ESG Obligations Court Terme n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.
La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du 30 septembre 2025 au niveau [2] de l'indicateur synthétique. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligataires, monétaires...). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, ce qui peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Fonds, ici compris dans une fourchette de 0 à 2. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 2 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 2 % de la valorisation du Fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Celui-ci se matérialise par le risque d'une perte en capital en cas d'écartement des marges émetteurs ou « spread » de crédit, de dégradation de la notation d'un émetteur ou d'un défaut, c'est-à-dire l'incapacité d'un émetteur à payer les coupons et/ou le principal de sa dette. La réalisation de ce risque peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie.

C3 - Confidentiel

Risque associé aux obligations convertibles :

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA.

Risques liés à l'utilisation de contrats financiers (instruments dérivés) :

Le gestionnaire du Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments peut augmenter ou diminuer la volatilité absolue ou relative du Fonds au marché. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds effectue des opérations relatives aux instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Levier du Fonds au 30 septembre 2025 :

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [121,69%]
- Méthode de l'engagement [101,13%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)
(** Bonus 2024 versé en février 2025)

C3 - Confidentiel

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme

Identifiant d'entité juridique :
969500XKTSXJ8ZYUUL14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 63,79 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 63,79% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01).

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds :** La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,47 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,16 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 63,79% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,31** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Emetteurs publics :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,72** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.
Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 63,79%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

C3 - Confidentiel

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques… (PAI 14) ;
- Ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					

Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	1532,65 Teq CO2	761,79 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG[1] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; *Mesures additionnelles définies en 2025 :* Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
			Taux de couverture = 95,12 %	Taux de couverture = 83,12%		
		Emissions de GES de niveau 2	724,03 Teq CO2	452,14 Teq CO2		
			Taux de couverture = 95,12 %	Taux de couverture = 83,12%		
		Emissions de GES de niveau 3	30597,24 Teq CO2	28043,13 Teq CO2		
			Taux de couverture = 95,12 %	Taux de couverture = 83,12%		
		Emissions totales de GES	32853,93 Teq CO2	29257,06 Teq CO2		
			Taux de couverture = 95,12 %	Taux de couverture = 83,12%		
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	290,10 (Teq CO2/million d'EUR)	359,77 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 95,12 %	Taux de couverture = 83,12%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	587,29 (Teq CO2/million d'EUR)	675,04 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.
			Taux de couverture = 95,52 %	Taux de couverture = 83,12%		

[1] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

C3 - Confidentiel

						Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	**0,09%**	**0,11%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **98,80%**	Taux de couverture = **92,95%**		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie**	Part d'énergie non renouvelable consommée = **55,41%**	Part d'énergie non renouvelable consommée = **57,47%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes» ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **94,57%**	Taux de couverture = **85,34%**		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = **33,45%**	Part d'énergie non-renouvelable produite = **36,83%**		
			Taux de couverture = **20,06%**	Taux de couverture = **12,67%**		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	**0,19** (GWh/million d'EUR)	**0,12** (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et «Opportunités dans les technologies vertes» ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **98,85%**	Taux de couverture = **91,16%**		
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une**	**0,70%**	PAI non couvert		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur
			Taux de couverture = **93,04%**			

		incidence négative sur ces zones				le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**3187,77** (T/million d'EUR CA)	**868,71** (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **10,21%**	Taux de couverture = **7,17%**		
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**44,46** (Tonnes)	**21681,09** (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **42,32%**	Taux de couverture = **41,76%**		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	**0%**	**0%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte
			Taux de couverture = **97,98%**	Taux de couverture = **91,32%**		

C3 - Confidentiel

						mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	**0,37 %**	**0,39%**		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **94,83 %**	Taux de couverture = **92,87%**		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	**15,85%**	**0,18**	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = **54,05%**	Taux de couverture = **52,58 %**		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	**40,46%**	**40,47%**		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du
			Taux de couverture = **98,96%**	Taux de couverture = **92,54%**		

						Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 94,83%	Taux de couverture = 92,67%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	0,14 %	0,19%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires» Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,18 %	Taux de couverture = 94,31%		

C3 - Confidentiel

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	**15. Intensité de GES**	**Intensité de GES des pays d'investissement**	172,24 (Teq CO2/million d'EUR)	235,61 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG propriétaire des États (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : - « Énergie, carbone & filières vertes » - système de malus pour les États n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat ; Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de : L'indice de vulnérabilité environnementale Les émissions de gaz à effet de serre par habitant.- Le score de performance environnementale. Notation MSCI des États : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES tendance »). *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	**Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national**	0	0	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		

						de conscience, d'expression, de réunion et d'association…). Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles)

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
SOCIETE GENERALE SA MTN RegS	Finance	2,65%	France
NYKREDIT REALKREDIT A/S MTN RegS	Finance	2,45%	Danemark
BNP PARIBAS SA MTN RegS	Finance	2,41%	France
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS B MTN RegS	Santé	1,81%	Danemark
MORGAN STANLEY	Finance	1,70%	États-Unis
BANCO SANTANDER SA MTN RegS	Finance	1,69%	Espagne
COMCAST CORPORATION	Services de communication	1,68%	États-Unis
ING GROEP NV RegS	Finance	1,64%	Pays-Bas
OP CORPORATE BANK PLC MTN RegS	Finance	1,64%	Finlande
TELSTRA CORPORATION LTD MTN RegS	Services de communication	1,59%	Australie
CNP ASSURANCES RegS	Finance	1,57%	France
ASSICURAZIONI GENERALI SPA RegS	Finance	1,56%	Italie
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	1,54%	États-Unis
AYVENS SA MTN RegS	Industrie	1,54%	France
ENGIE SA RegS	Services aux collectivités	1,51%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

investissements dans des actifs spécifiques.

- ## Quelle était l'allocation des actifs ?

C3 - Confidentiel

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **99,32%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,68%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-0,50**% de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,18%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 63,79% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.

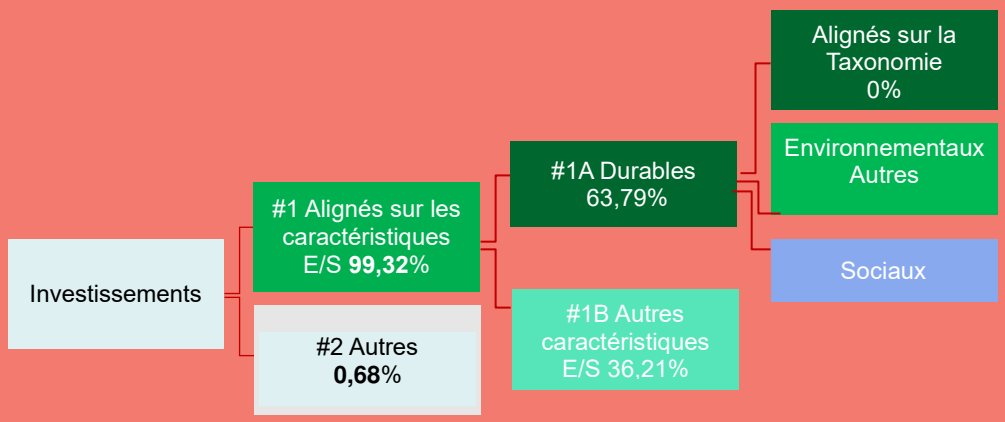

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	poids
Finance	48,93%
Consommation discrétionnaire	9,40%
Services aux collectivités	8,63%
Services de communication	8,42%
Industrie	7,18%
Immobilier	6,21%
Santé	5,34%
Biens et services idustriels	2,46%
Soins de santé	1,98%
Technologies de l'information	0,78%
Autre	0,65%
Autre	0,00%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[2] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

[2] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

C3 - Confidentiel

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

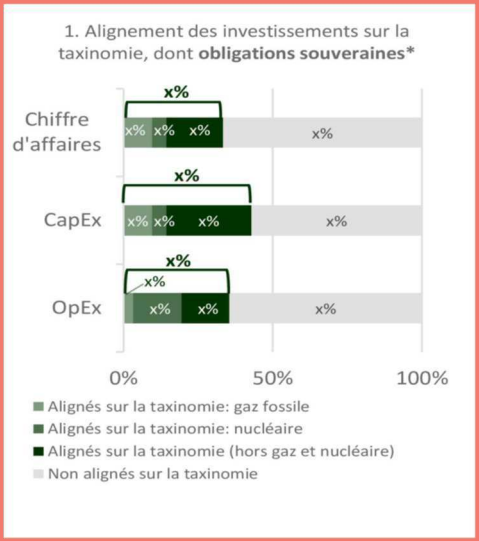

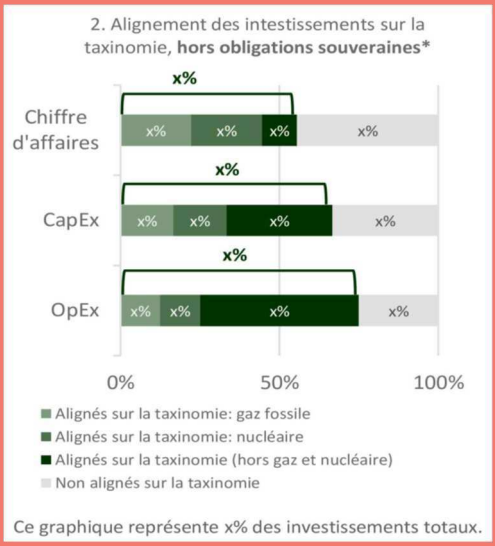

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **44,66**%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 7,84%.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

C3 - Confidentiel

OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025

OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.02.19 10:28:39 +0100

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**115 353 727,33**	**147 472 274,31**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**114 584 518,40**	**144 216 344,57**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	114 584 518,40	144 216 344,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**750 833,93**	**3 077 114,74**
OPCVM	750 833,93	3 077 114,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**18 375,00**	**178 815,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**115 353 727,33**	**147 472 274,31**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**115 900,30**	**245 319,60**
Comptes financiers	**30 510,13**	**46 797,88**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**146 410,43**	**292 117,48**
Total Actif I+II	**115 500 137,76**	**147 764 391,79**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

C3 - Confidentiel

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	110 732 169,25	138 992 818,36
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 054 007,50	7 133 188,53
Capitaux propres	**114 786 176,75**	**146 126 006,89**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**114 786 176,75**	**146 126 006,89**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**18 375,00**	**178 815,00**
Emprunts (C)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**18 375,00**	**178 815,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**695 586,01**	**1 459 569,90**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**695 586,01**	**1 459 569,90**
Total Passifs : I+II+III+IV	**115 500 137,76**	**147 764 391,79**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

C3 - Confidentiel

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	3 692 703,49	3 532 240,43
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	5 773,16	11 246,21
Sous-total Produits sur opérations financières	**3 698 476,65**	**3 543 486,64**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**3 698 476,65**	**3 543 486,64**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	**-183 271,40**	**-224 437,28**
Frais de gestion de la société de gestion	-183 271,40	-224 437,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-183 271,40**	**-224 437,28**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**3 515 205,25**	**3 319 049,36**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-382 553,76**	**-238 824,68**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**3 132 651,49**	**3 080 224,68**

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-503 528,01	-701 664,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-34 547,20	-11 504,16
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-538 075,21**	**-713 168,41**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**129 693,73**	**68 346,02**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**-408 381,48**	**-644 822,39**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 441 114,56	5 013 266,58
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**1 441 114,56**	**5 013 266,58**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-111 377,07**	**-315 480,34**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**1 329 737,49**	**4 697 786,24**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**4 054 007,50**	**7 133 188,53**

C3 - Confidentiel

ANNEXE

Rappel de la strategie d'investissement

La stratégie du Fonds est active et consiste à sélectionner, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, des instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, même si cette sélection se fait à hauteur de 60% minimum sur des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La stratégie d'investissement du FIA s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down impliquant une vision sectorielle ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La part totale investie en OPC ne peut pas excéder 10% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	114 786 176,75	146 126 006,89	146 368 444,66	145 612 870,67	159 449 815,39
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	10 164,1100	13 418,4200	14 137,3900	14 670,5600	15 142,7400
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	1 743,7430	1 728,1660	1 100,0000	50,0000	34,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	11 274,71	10 876,49	10 345,54	9 925,18	10 529,55
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	108,23	104,51	99,51	95,56	101,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	267,60	181,28	37,59	117,26	-3,97
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	2,46	1,64	0,27	1,04	-0,13

C3 - Confidentiel

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le Fonds valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers :

Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire :

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées :

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier :

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
  - Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
  - Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Dépôts :

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises :

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

C3 - Confidentiel

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du FIA, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,20% TTC pour la part I,
- 0.25% TTC pour la part VYV OBLIGATION COURT TERME

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Les frais mentionnés ci-dessous ne sont pas inclus dans les frais évoqués dans le tableau ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FIA en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIA) exceptionnels et non récurrents ; les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

C3 - Confidentiel

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**146 126 006,89**	**146 368 444,66**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	166 232 880,58	166 865 922,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-201 990 955,32	-174 727 508,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 515 205,25	3 319 049,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-538 075,21	-713 168,41
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 441 114,56	5 013 266,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**114 786 176,75**	**146 126 006,89**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	14 995,5000
Parts rachetées	18 249,8100
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Parts émises	15,8160
Parts rachetées	0,2390

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0011461219 - OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013421963 - OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME VYV OBLIGATION COURT TERME

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	**Exposition**	**Décomposition de l'exposition par maturité**			**Décomposition par niveau de deltas**	
Montants exprimés en milliers	+/-	< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

C3 - Confidentiel

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	114 585	113 373	1 212	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31	-	-	-	31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-26 210	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**87 163**	**1 212**	**-**	**31**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	7 449	50 909	56 226	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	**0-3 mois** +/-	**3 mois-1 an** +/-	**1-3 ans** +/-	**3-5 ans** +/-	**>5 ans** +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-26 210	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**31**	**7 449**	**24 699**	**56 226**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

C3 - Confidentiel

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	**Investment Grade** +/-	**Non Investment Grade** +/-	**Non notés** +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	111 308	2 607	670
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**111 308**	**2 607**	**670**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	31	
CACEIS Bank	*31*	
Opérations figurant au passif du bilan		

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN ***Société de gestion***	**Dénomination du Fonds** ***Pays de domiciliation du fonds***	***Orientation des placements / style de gestion***	***Devise de la part d'OPC***	***Montant de l'exposition*** *exprimé en milliers*
FR0010653618 *OFI INVEST AM*	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X *France*	*Monétaire*	*EUR*	*751*
Total				**751**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	**30/09/2025**
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	115 900,30
Total créances	**115 900,30**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-17 001,81
Achat à règlement différé	-677 470,40
Autre	-1 113,80
Total dettes	**-695 586,01**
Total	**-579 685,71**

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

C3 - Confidentiel

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	658,00	1 141,085	750 833,93

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts I		
Revenus nets	**3 127 678,83**	**3 076 586,69**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 127 678,83**	**3 076 586,69**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 127 678,83**	**3 076 586,69**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 127 678,83	3 076 586,69
Total	**3 127 678,83**	**3 076 586,69**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME		
Revenus nets	**4 972,66**	**3 637,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 972,66**	**3 637,99**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 972,66**	**3 637,99**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 972,66	3 637,99
Total	**4 972,66**	**3 637,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

C3 - Confidentiel

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-407 709,17**	**-644 024,60**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-407 709,17**	**-644 024,60**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-407 709,17**	**-644 024,60**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-407 709,17	-644 024,60
Total	**-407 709,17**	**-644 024,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-672,31**	**-797,79**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-672,31**	**-797,79**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-672,31**	**-797,79**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-672,31	-797,79
Total	**-672,31**	**-797,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**114 584 518,40**	**99,82**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*114 584 518,40*	*99,82*
ACHMEA BANK NV 2.5% 06/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 110 916,42	0,97
ACHMEA BANK NV 2.75% 10/12/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 026 707,08	0,89
AIB GROUP 2.25% 04/04/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 612 507,68	1,40
AKZANA 1 5/8 04/14/2030	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 512 837,46	1,32
ALPHABET 2.5% 06/05/2029	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 310 511,63	1,14
AMERICAN TOWER 4.125% 16/05/2027	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 246 707,41	1,09
AROUNDTOWN 0.0% 16/07/2026 EMTN	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 272 157,28	1,11
ASS GENERALI 3.875% 29/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 794 738,69	1,56
AYVENS 3.875% 16/07/2029	Admin. privée	EUR	1 700 000,00	1 773 505,21	1,55
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02/04/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 954 675,40	1,70
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15/11/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	594 715,14	0,52
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	875 968,20	0,76
BBVA 0.875% 14/01/2029	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	677 660,67	0,59
BELFIUS BANK 3.125% 11/05/2026	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 217 752,43	1,06
BK AMERICA 0.58% 08/08/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 131 910,22	0,99
BK AMERICA 0.583% 24/08/2028	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	965 143,67	0,84
BMW FIN 2.625% 20/05/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 436 000,00	1 452 857,19	1,27
BNP PAR 0.5% 19/01/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	2 783 597,03	2,43
BOOKING 3.5% 01/03/2029	Admin. privée	EUR	1 700 000,00	1 777 276,29	1,55
BPCE ISSUER 3.875% 11/01/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	952 612,82	0,83
BPCE ZCP 25/06/2026	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	1 229 902,24	1,07
BQ PO 3.0% 09/06/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 423 152,88	1,24
BQ POSTALE 4.0% 03/05/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	628 666,22	0,55
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 2.75% 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	356 000,00	359 523,27	0,31
CAIXABANK 0.625% 21/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 178 416,79	1,03
CAPGEMINI 2.5% 25/09/2028	IT/Communication	EUR	900 000,00	899 280,59	0,78
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.023% 03/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 254 000,00	1 271 798,68	1,11
CENCORA 2.875% 22/05/2028	Commerce	EUR	587 000,00	596 800,76	0,52
CMZB 4.0% 23/03/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	616 925,64	0,54
CNP ASSURANCES 1.25% 27/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 812 837,73	1,58

C3 - Confidentiel

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMCAST 0.25% 20/05/2027	IT/Communication	EUR	2 000 000,00	1 931 683,31	1,68
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08/12/2028	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	614 630,23	0,54
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29/11/2026	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 255 910,57	1,09
CONTINENTAL 2.875% 22/11/2028	Manufacture	EUR	943 000,00	955 943,26	0,83
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 208 189,49	1,05
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11/06/2029	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	963 876,49	0,84
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.5% 09/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 452 771,35	1,27
Cellnex Finance Company SAU 1.5% 08/06/2028	IT/Communication	EUR	600 000,00	583 584,34	0,51
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.0% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 011 649,97	0,88
DANSKE BANK BG 4.5% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 402 337,63	1,22
DEUTSCHE BK 3.0% 16/06/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 617 096,06	1,41
DEUTSCHE BOERSE 3.75% 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	936 897,32	0,82
DEUTSCHE POST AG 3.0% 24/03/2030	Transport	EUR	663 000,00	679 988,60	0,59
DIAGEO FINANCE 1.875% 27/03/2027	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	300 871,46	0,26
EDF 3.875% 12/01/2027 EMTN	Energie	EUR	1 200 000,00	1 252 765,15	1,09
EFG EUROBANK 2.875% 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	365 000,00	368 312,30	0,32
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	914 617,16	0,80
ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24/02/2028	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 323 318,30	1,15
ENGIE 3.5% 27/09/2029 EMTN	Energie	EUR	1 700 000,00	1 742 746,38	1,52
ESSITY AB 1.625% 30/03/2027 EMTN	Manufacture	EUR	1 300 000,00	1 294 903,50	1,13
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18/10/2027	Energie	EUR	600 000,00	624 150,60	0,54
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	433 000,00	443 485,95	0,39
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2.875% 09/09/2029	Finance/Assurance	EUR	497 000,00	500 207,34	0,44
GRAND CITY PROPERTIES 1.375% 03/08/2026	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 288 265,98	1,12
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19/11/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	618 600,85	0,54
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	Manufacture	EUR	800 000,00	829 915,21	0,72
IDS FINANCING 3.25% 01/10/2029	Finance/Assurance	EUR	680 000,00	677 577,57	0,59
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	Commerce	EUR	600 000,00	600 843,08	0,52
ING GROEP NV 0.25% 18/02/2029	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 890 784,10	1,65
INTE 5.0% 08/03/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	637 273,73	0,56
INTE Eurib3+0.6% 16/04/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 211 608,53	1,06
JYSKE BANK DNK 2.875% 05/05/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	608 806,72	0,53
KBC GROUPE 0.75% 21/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 180 211,42	1,03
KERING 3.625% 05/09/2027 EMTN	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 226 364,48	1,07
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20/09/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	603 904,71	0,53
LVMH MOET HENNESSY 2.625% 07/03/2029	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 617 744,70	1,41
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	774 468,33	0,67
MORGAN STANLEY 4.813% 25/10/2028	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 962 452,69	1,71
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 237 979,90	1,08

C3 - Confidentiel

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL WESTMINSTER BANK 3.0% 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 199 620,88	1,05
NEXANS 5.5% 05/04/2028	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 302 953,17	1,14
NORDEA BKP 2.5% 23/05/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 701 686,83	1,48
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2.375% 27/05/2028	Finance/Assurance	EUR	2 079 000,00	2 091 019,03	1,82
NTT FINANCE 2.906% 16/03/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	606 098,99	0,53
NYKREDIT 4.625% 19/01/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 826 352,10	2,46
OP CORPORATE BANK 0.375% 16/06/2028	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 889 218,32	1,65
ORANGE 0.125% 16/09/2029 EMTN	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	902 052,16	0,79
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 2.875% 19/05/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	609 981,62	0,53
PIRAEUS BANK 3.0% 03/12/2028	Finance/Assurance	EUR	280 000,00	283 829,31	0,25
PUBLICIS GROUPE 2.875% 12/06/2029	Science/Technologie	EUR	1 300 000,00	1 313 175,08	1,14
RCI BANQUE 3.75% 04/10/2027	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	948 323,54	0,83
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 2.625% 10/09/2028	Finance/Assurance	EUR	685 000,00	686 532,92	0,60
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27/06/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 238 301,27	1,08
REXEL 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	700 000,00	687 595,90	0,60
SANOFI 2.625% 23/06/2029 EMTN	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 109 368,76	0,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	Manufacture	EUR	700 000,00	691 118,41	0,60
SELP FINANCE SARL 3.75% 10/08/2027	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 226 029,42	1,07
SG 4.75% 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	3 058 044,56	2,66
SUEZ 1.25% 02/04/2027 EMTN	Eau/Déchets	EUR	1 300 000,00	1 286 097,36	1,12
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/08/2028	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	617 203,76	0,54
TELSTRA CORPORATION 1.375% 26/03/2029	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 834 541,17	1,60
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	1 200 000,00	1 209 291,72	1,05
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26/07/2027	Energie	EUR	1 300 000,00	1 280 583,84	1,12
UBS GROUP AG 2.75% 15/06/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	606 506,71	0,53
UBS GROUP AG 7.75% 01/03/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	696 422,71	0,61
UCB 1.0% 30/03/2028 EMTN	Manufacture	EUR	700 000,00	670 045,08	0,58
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11/09/2029	Immobilier	EUR	1 700 000,00	1 732 670,56	1,51
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30/06/2027	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 218 138,36	1,06
VF 4.125% 07/03/2026 EMTN	Manufacture	EUR	600 000,00	616 305,71	0,54
VONOVIA SE 1.75% 25/01/2027 EMTN	Immobilier	EUR	400 000,00	402 061,39	0,35
WERFENLIFE 4.625% 06/06/2028	Manufacture	EUR	600 000,00	634 546,28	0,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**750 833,93**	**0,65**
OPCVM				*750 833,93*	*0,65*

C3 - Confidentiel

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	658,00	750 833,93	0,65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**115 335 352,33**	**100,48**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO SCHATZ	-245	18 375,00	-	-26 210 100,00
Sous-Total Futures		***18 375,00***	-	***-26 210 100,00***
Total Taux d'intérêts		**18 375,00**	-	**-26 210 100,00**
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

C3 - Confidentiel

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	115 335 352,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	18 375,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-18 375,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	146 410,43
Autres passifs (-)	-695 586,01
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**114 786 176,75**